

# TABLE DES MATIÈRES

8	<b>I. RECONSTRUIRE LA POLITIQUE DE L'ASILE ET DE L'IMMIGRATION SUR UNE APPROCHE NOUVELLE</b>		
8	1. Faire avancer le droit, faire reculer les situations de « non droit ».		
11	1.1. Adapter les règles juridiques.		
12	1.2. Ajuster les procédures de régularisation		
11	1.3. Renforcer l'efficacité des reconduites		
15	2. À approche nouvelle, gouvernance nouvelle.		
18	3. À approche nouvelle, critères et procédures simplifiés.		
22	4. À approche nouvelle, plus grande efficacité administrative.		
24	5. Faire des professionnels de l'asile et des migrations les acteurs de ces politiques.		
27	6. Outre-mer, aussi.		
28	7. Une condition de la réussite : le volontarisme de l'intégration.		
32	<b>RÉSUMÉ DE LA I<sup>ÈRE</sup> PARTIE : UNE APPROCHE NOUVELLE POUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES</b>		
34	<b>II. GARANTIR LE PLEIN EXERCICE DU DROIT D'ASILE</b>		
34	1. Respecter les normes fondamentales régissant le droit d'asile.		
36	2. Tirer les leçons de la situation de M. Snowden en permettant aux combattants pour la liberté de solliciter l'asile même s'ils ne sont pas sur le territoire national.		
		3. Sortir des failles du régime d'asile européen qui entravent la bonne mise en œuvre du droit d'asile.	38
		3.1. Un système défaillant face à la « crise européenne de l'asile » depuis 2015.	38
		3.2. Une coopération européenne pour le droit d'asile.	41
		4. Prendre pleinement sa part des programmes de réinstallation et développer les voies complémentaires d'accès légales et sûres.	44
		5. Prémunir le système français de l'asile des interférences de la politique de voisinage de l'UE.	45
		6. Assurer l'effectivité du droit d'asile au niveau national.	47
		6.1. Fluidifier l'entrée dans la procédure auprès d'une Agence de l'asile.	47
		6.2. Assurer un hébergement accompagné systématique des demandeurs d'asile.	49
		<b>RÉSUMÉ DE LA II<sup>ÈME</sup> PARTIE : GARANTIR LE PLEIN EXERCICE DU DROIT D'ASILE.</b>	53
		<b>III. CONSTRUIRE UNE PROTECTION HUMANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRE</b>	54
		1. Vers un nouveau cadre normatif pour la protection des déplacés environnementaux	54
		1.1. Une urgence	54
		1.2. La nécessité d'un cadre juridique spécifique	55

# TABLE DES MATIÈRES

56	1.3. Une impulsion pour aller au-delà des tentatives en cours	6. La formation, premier élément d'une politique volontariste d'intégration.	76
58	<b>2. Construire une protection humanitaire complémentaire.</b>	7. Repenser la coopération avec les pays d'origine.	77
58	2.1. Préserver la protection sociale de base des étrangers en demande d'asile ou en situation irrégulière.	<b>RÉSUMÉ DE LA IV<sup>ÈME</sup> PARTIE : UNE OUVERTURE DYNAMIQUE ET CONCERTÉE À LA MIGRATION DE TRAVAIL</b>	80
60	2.2. Établir selon des critères clairs une protection humanitaire complémentaire.	<b>CONCLUSION : PRENDRE LES MIGRATIONS À BRAS LE CORPS SOCIAL</b>	81
62	2.3. Adapter le dispositif d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MNA).	Annexe 1 : Éléments en vue d'une loi de refonte du droit au séjour des personnes de nationalité étrangère.	82
65	<b>RÉSUMÉ DE LA III<sup>ÈME</sup> PARTIE : CONSTRUIRE UNE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET HUMANITAIRE COMPLÉMENTAIRE.</b>	Annexe 2 : proposition de convention internationale pour la protection des déplacés environnementaux	85
66	<b>IV. ORGANISER UNE OUVERTURE DYNAMIQUE ET CONCERTÉE À LA MIGRATION DE TRAVAIL.</b>	Annexe 3 : personnalités et experts consultés	99
66	1. Sortir la migration de travail des rigidités.		
70	2. Accompagner les décisions d'embauche et de séjour d'une évaluation des besoins de l'économie française et du monde du travail.		
71	3. Dans ce cadre de confiance territoriale et sociale, alléger les procédures d'accès au travail.		
73	4. Renforcer les passerelles contrôlées pour des travailleurs étrangers déjà présents sur le territoire national.		
75	5. Sécuriser les parcours par le respect des droits.		